



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

*Unité Départementale des Vosges
Guichet Unique ICPE*

Épinal, le 29 juin 2021

Nos réf. : S-21-579L-MF
E-21-163

Affaire suivie par : Messaoud FILALI
messaoud.filali@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 54 44 03 11

Monsieur le président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos compléments de dossier, en date du 28 juin 2021, liés à votre demande d'enregistrement pour votre projet d'unité de méthanisation au lieu-dit « Maix de coux » sur la commune de Remoncourt.

Je tenais à vous informer que votre dossier a été transmis à l'inspecteur des installations classées, qui se tient à votre disposition pour toute information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de l'unité départementale,



Nicolas ANSEL

SAS PUIITS COURS BIOMETHANE
Monsieur le président
Ferme du Puits Cours
88800 REMONCOURT

Copie transmise à :
Opale Energies Naturelles
Monsieur Matthieu HAUPTMANN
17 rue du stade
25660 FONTAIN